

# COMMUNE de CHASTREIX

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHASTREIX

20220007

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHASTREIX, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BABUT Michel, Maire.

Date de la convocation : 08/03/2022

Etaient présents : Philippe VALLON, Christine GARDETTE, Pierre FAUGERE adjoints, Romain GUILLAUME, GOIGOUX Simon, GUITTARD Stéphane, FERREYROLLES Patrice,

Absent : BRUGIERE Abel

Excusé : ROUGIER Jean Remy pouvoir à Simon GOIGOUX

Secrétaire de séance : Simon GOIGOUX

### 1) DELIBERATION POUR DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN A LA STATION DE CHASTREIX SANCY

Monsieur BABUT donne la parole à Monsieur LEGUEY qui présente son projet consistant à la réalisation d'un lotissement situé à la station de Chastreix Sancy d'une superficie d'environ 12700 m<sup>2</sup>. Il envisage de créer une vingtaine de lots d'une superficie d'environ 500 m<sup>2</sup>.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- De vendre environ 12 700 m<sup>2</sup> de terrain à Monsieur LEGUEY au prix de 12 € le m<sup>2</sup>. A noter, la commune se renseignera quant au paiement de la TVA sur l'achat du terrain. Il est précisé que le terrain sera borné par un géomètre (aux frais de la commune). En contrepartie, Monsieur LEGUEY prend à sa charge les frais de notaire.
- D'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### 2) DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF SUR LE COMPTE DE GESTION ET SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS - COMMUNE

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	0.00	818 671.27	0.00	818 671.27	0.00
Opérations de l'exercice	414 861.76	403 496.23	136 945.74	568 942.30	551 807.50	972 438.53
TOTAUX	414 861.76	403 496.23	955 617.01	568 942.30	1 370 478.77	972 438.53
Résultat de clôture	11 366.53	0.00	386 674.71	0.00	398 040.24	0.00
Restes à réaliser						255 547.44
Besoin / excédent de financement Total					142 492.80	
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						36 742.00

Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

55 313.88

au compte 1068 (recette d'investissement)

0.00

au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

**3 ) DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF SUR LE COMPTE DE GESTION ET SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS – EAU ET ASSAINISSEMENT**

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	5 756.48	0.00	0.00	228 815.65	5 756.48	228 815.65
Opérations de l'exercice	133 091.94	62 791.05	12 559.50	68 309.40	145 661.44	131 100.45
<b>TOTAUX</b>	<b>138 848.42</b>	<b>62 791.05</b>	<b>12 559.50</b>	<b>297 125.05</b>	<b>151 417.92</b>	<b>359 916.10</b>
Résultat de clôture	76 057.37	0.00	0.00	284 555.55	0.00	208 498.18
			Restes à réaliser			
			Besoin / excédent de financement Total			208 498.18
			Pour mémoire : Virement à la section d'investissement			0.00

Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0.00	au compte 1068 (recette d'investissement)
0.00	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

**4 ) DELIBERATION POUR LE PROGRAMME VOIRIE 2022**

Monsieur le Maire fait le point sur le programme voirie qui peut se résumer ainsi : réfection des chemins des BORIES, HUSSAMAT et ANCE. IL informe le conseil municipal que 3 offres ont été reçues en mairie à savoir :

- RMCL pour un montant de 134 847.50 € HT
- EUROVIA pour un montant de 153 686.00 € HT
- COUDERT pour un montant de 144 362.50 € H.T.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'accepter l'offre de la RMCL et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

**5) DELIBERATION POUR LA DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE ENQUETEUR CHEMIN DU BOUSQUET**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le dossier d'échange avec les Consorts GATIGNOL ( Mme Josette GATIGNOL et ses enfants : Sébastien, Tony et Cécilia :

Les consorts GATIGNOL cèdent à la commune

B 362 :: 4a 18ca

B 364 : 3s09ca

B 368 : 1a 94 ca

La commune cède aux consorts GATIGNOL

B 371 : 13a53ca

B372 : 6a94ca

Etant donné que la régularisation porte sur une voie communale, il doit y avoir une enquête publique pour le déclassement.

Après délibéré, le conseil municipal, autorise le Maire à établir toutes les formalités nécessaires au déclassement de la voie communale en question et notamment à solliciter un commissaire enquêteur dans ce dossier.

## COMMUNE de CHASTREIX

2022000

### 6) DELIBERATION POUR DOSSIER « FRESQUES » DANS LE CADRE DES 15 ANS DE LA RESERVE

Monsieur le Maire expose que pour les 15 ans de la Réserve, le conseil municipal est sollicité pour la mise en place de 7 fresques au prix de 1000 € l'unité renouvelable sur 3 ans qui seraient financées par le biais de l'enveloppement du Département (aide activité d'été) si cela est possible.

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- D'accepter de mettre le projet des fresques dans l'enveloppe du Département
- Précise qu'en cas de refus, le projet ne sera pas porté par la Commune.

### 7) DELIBERATION POUR LOCATION SAISONNIERE A LA STATION DE CHASTREIX

Monsieur le Maire précise que l'on a reçu une demande de location saisonnière du 8 au 13 mars 2022 et que le tarif proposé a été de 250 euros. (+ Taxe de séjour)

Après délibéré, le conseil municipal, autorise la location pour le prix de 250 euros + la taxe de séjour.